



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE

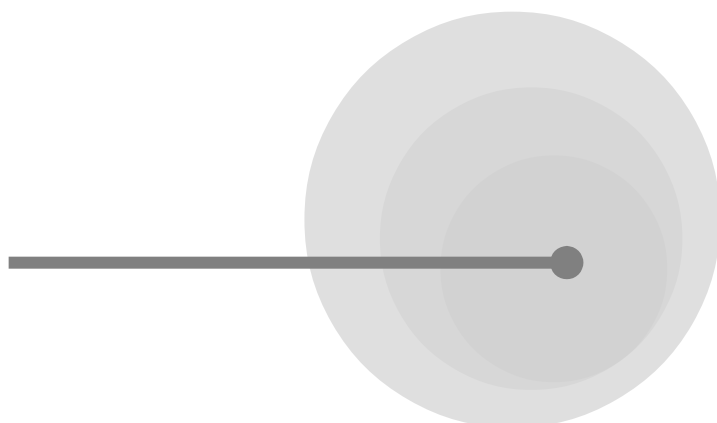
Exercice Sarex 2013 Granville



Lundi 14 octobre 2013

SOMMAIRE

1. Communiqué de presse.....	page 1
2. Présentation exercice SAREX 2013	
■ Généralités.....	page 2
■ Le scénario.....	page 2
■ Les objectifs : phase maritime.....	page 3
■ Les objectifs : phase terrestre.....	page 3
■ Les participants.....	page 4
3. Les dispositifs mis en œuvre	
■ Qu'est-ce que le dispositif ORSEC Maritime ?.....	page 7
■ Qu'est-ce que le dispositif ORSEC – Secours à de nombreuses victimes ?.....	page 9
■ Coopération franco-britannique.....	page 10
5. Lexique.....	page 11
6. Les moyens nautiques et aériens.....	page 12



1. COMMUNIQUE DE PRESSE

Exercice de secours à naufragés à Granville

La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et la préfecture de la Manche organisent le **lundi 14 octobre 2013** un exercice de sauvetage et d'assistance en mer intitulé « SAREX 2013 » au large et dans le port de Granville.

Cet exercice de grande ampleur s'inscrit dans l'organisation définie par le dispositif ORSEC Maritime et par le plan ORSEC / Secours à de nombreuses victimes pour la partie terrestre.

L'objectif général est d'appliquer une stratégie d'intervention face à un événement grave survenant en mer et ayant des conséquences à terre, en l'occurrence l'accueil d'un nombre important de naufragés à Granville. Il implique tous les niveaux de l'organisation ORSEC, qu'il s'agisse des équipes de gestion de crise de la préfecture maritime et de la préfecture de la Manche, des centres opérationnels en charge de la gestion des interventions (CROSS et CODIS / PC de site) mais encore des équipes et moyens nautiques et aériens déployés sur le terrain. Le navire à passagers *Victor Hugo* de la compagnie Manche Îles Express joue le rôle du navire en détresse, avec à son bord son équipage et des jeunes de l'Ecole des matelots de Querqueville (Marine nationale).

Cet exercice permet de tester l'intervention et la gestion de la crise en mer, avec la mobilisation et la coordination de moyens nautiques et aériens, et à terre avec la mise en œuvre d'un poste médical avancé. Il s'agit aussi et surtout d'assurer le travail d'interface entre les préfectures et centres opérationnels, un aspect primordial dans ce type d'événement.

Pour la partie maritime, cet exercice est également l'occasion de mettre en œuvre les procédures de coopération franco-britanniques (Manche Plan).

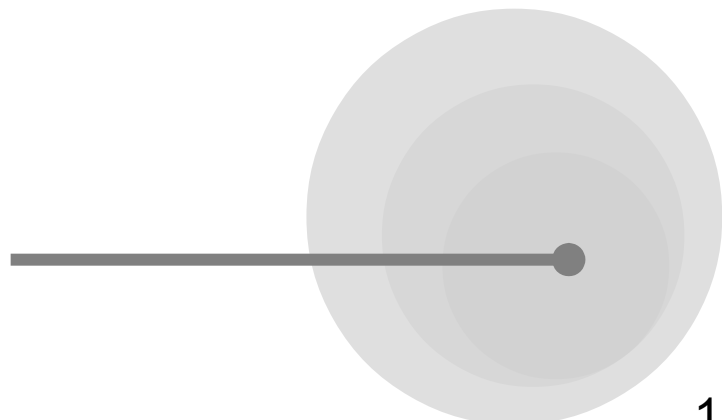
Les journalistes intéressés sont invités à venir couvrir l'exercice sur le lieu d'accueil des « naufragés ». Le lieutenant de vaisseau Alexis Edme, porte-parole de la préfecture maritime, sera présent à Granville et disponible pour évoquer les aspects maritimes de l'exercice, à partir de 12h. Des photos et vidéos de la partie de maritime seront disponibles en fin de journée.

M. Pierre Lombard, représentant de la préfecture de la Manche, sera également présent à Granville et assurera la communication pour la partie terrestre.

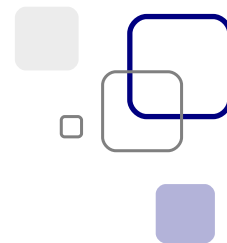
A 17h00, le lieutenant de vaisseau Edme et M. Lombard tiendront un point presse conjoint sur l'ensemble de l'exercice (rendez-vous salle du Hérel à Granville).

Contacts presse :

cf. dernière page du dossier de presse



2. PRESENTATION EXERCICE « SAREX 2013 »



■ GÉNÉRALITÉS

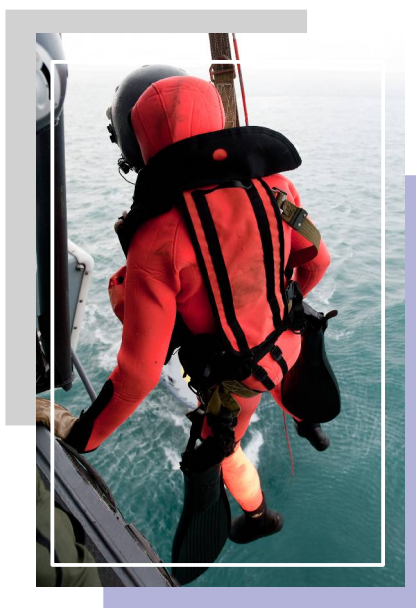
La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et la préfecture de la Manche organisent le 14 octobre un exercice de secours à naufragés intitulé "SAREX 2013" au large et dans le port de Granville.

L'exercice se déroulera à bord du navire à passagers *Victor Hugo* de la compagnie maritime Manche Iles Express. Environ 80 jeunes de l'Ecole des matelots de Querqueville (Marine nationale) participeront à l'exercice afin de jouer le rôle des passagers. Ce navire a une capacité d'accueil de 194 passagers, équipage inclus.

Cet exercice s'inscrit dans l'organisation définie par le dispositif ORSEC Maritime pour la partie maritime et par le plan ORSEC – Secours à de nombreuses victimes de la préfecture de la Manche pour la partie terrestre.

Il implique tous les niveaux de l'organisation ORSEC, qu'il s'agisse des équipes de gestion de crise des préfectures maritime et de département, des centres opérationnels en charge de la gestion de l'intervention (CROSS et CODIS, puis PC de site) ou des équipes déployées en mer comme à terre.

Le scénario n'est pas dévoilé aux principaux participants.



■ LE SCÉNARIO

Au cours d'une traversée entre Granville et Guernesey, un navire à passagers signale au CROSS Jobourg une violente collision avec un objet flottant non identifié. La collision provoque alors une importante voie d'eau et la perte de manœuvrabilité du navire. On dénombre plusieurs blessés parmi les passagers. L'ampleur de la voie d'eau nécessite alors l'évacuation immédiate du navire et la prise en charge des passagers en mer. De nombreux moyens d'intervention en mer et à terre seront mobilisés. Environ 80 élèves de l'Ecole des matelots de Querqueville (Marine nationale) seront présents à bord pour jouer le rôle des passagers du *Victor Hugo*.

■ LES OBJECTIFS : phase maritime

L'objectif d'un tel exercice est de décider rapidement, après un accident survenu en mer, d'une stratégie d'intervention et d'organisation des secours. En s'appuyant sur le dispositif ORSEC Maritime, la préfecture maritime et le CROSS doivent mettre en œuvre une politique de gestion et d'intervention en lien avec leurs homologues terrestres (COD et CODIS).

Cette gestion doit se faire en fonction de l'évolution de la crise. Il peut s'agir de la prise en compte des blessés sur le navire, de définir un mode de prise en charge des naufragés, d'un point de débarquement et de la mise en œuvre d'un poste médical avancé.

La difficulté du scénario se concentrera essentiellement dans le nombre important de personnes concernées et dans la rapidité d'évolution de la situation de détresse, avec un navire qui sombre rapidement.



■ LES OBJECTIFS : phase terrestre

Cette année, la préfecture de la Manche s'est associée à l'exercice de sauvetage SAREX 2013 organisé par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Cette phase terrestre poursuit plusieurs objectifs :

- jouer dans son ensemble l'interface terre – mer entre la préfecture maritime et la préfecture de la Manche ;
- mettre en œuvre le dispositif ORSEC « secours à de nombreuses victimes » au port de Granville;
- dérouler une procédure complète d'accueil des victimes à terre : accueil au point de regroupement des victimes ; mise en place d'un PMA à quai (poste médical avancé) ; prise en compte et régularisation des victimes non prises en charge en mer ;
- faire face à la problématique de l'information des familles et à la pression médiatique.

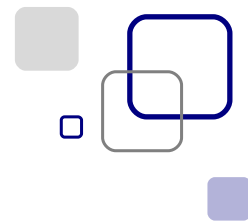
■ LES PARTICIPANTS

- préfecture maritime (équipe de gestion de crise)
- préfecture de la Manche (COD 50)
- préfecture de zone de défense Ouest (COZ)
- CROSS Jobourg
- capitainerie port de Granville
- SAMU de coordination médicale maritime du Havre (SCMM)
- le SMUR Granville
- les moyens de sauvetage en mer déployés (SNSM *Granville*, *Jullouville* et *Saint Martin de Bréhal*, l'hélicoptère EC 225 de la Marine nationale, l'hélicoptère DRAGON 50 de la Sécurité civile)
- brigade nautique Granville gendarmerie nationale et sa vedette *Tombelaine*
- SDIS 50 (point de débarquement des naufragés et vedette *Les Cattons*)
- Croix Rouge
- Centre médical des armées de Querqueville
- Manche Iles Express
- le sémaphore du Roc (Marine nationale - Granville)
- les coast guards de Jersey
- police municipale de Granville
- municipalité de Granville



■ LE SIDPC

Le service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de la Manche assure la prévention des risques courants menaçant les personnes et les biens (risques naturels et manifestations de grande ampleur), la gestion des établissements recevant du public, la planification en matière de sécurité et de défense civiles, l'information et la sensibilisation à la culture de sécurité civile et la coordination de la réponse lorsque survient une crise.



■ LE CROSS JOBOURG



Le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage a délégation permanent du préfet maritime pour coordonner les opération de recherches et de sauvetage dans sa zone de reponsabilité, qui s'étend du Mont Saint Michel au cap d'Antifer (au nord du Havre).

Le CROSS coordonne l'ensemble des moyens maritimes, aériens et terrestres publics ou privés nécessaires à la réalisation des opérations de sauvetage en mer. Les missions du CROSS Jobourg sont :

- la recherche et le sauvetage en mer
- la surveillance de la navigation maritime
- la surveillance des pollutions
- la diffusion des renseignements de sécurité maritime

■ LE SCMM



Le SAMU de coordination médicale maritime est basé au Havre.

Il est le SAMU référent pour l'intervention médicale en mer pour la façade Manche – mer du Nord.

Pour l'exercice, il jouera le rôle de régulateur dans le processus d'évacuation des blessés.

■ LE SDIS 50

Le service départemental d'incendie et de secours constitue le service pivot de la sécurité civile, en charge d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement en situation d'urgence.

Les sapeurs-pompiers mènent des actions de lutte et de secours dans le cadre d'accidents, sinistres et catastrophes. Ils sont chargés de la mise en œuvre de l'ensemble des moyens publics et privés mobilisés sur les opérations de secours et placés sous l'autorité des maires et du préfet de département.



■ LE SAMU



Le SAMU régional de Granville assure une écoute médicale spécialisée 24 heures sur 24.

Il est organisé pour faire face aux évènements de catastrophe, en dédiant des équipes supplémentaires en cas de crise et en assurant la formation (exercices de simulation).

Il dispose de moyens lourds de réanimation immédiatement mobilisables pour faire face à toute situation d'urgence médicale collective. Il assure ainsi la coordination médicale des évènements médicaux majeurs.

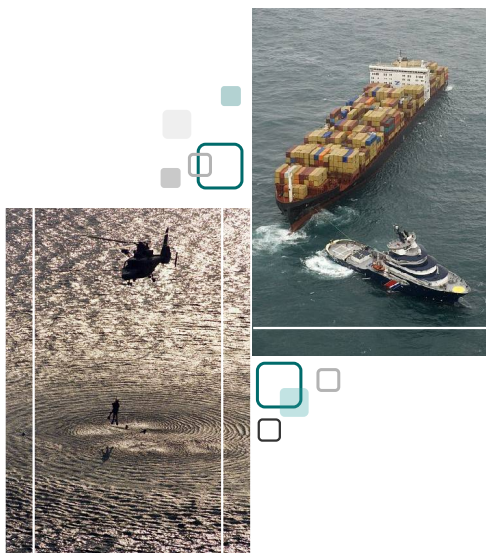
3. Les dispositifs mis en œuvre

▪ Qu'est-ce que le dispositif ORSEC Maritime ?

Adopté en avril 2010, le dispositif Orsec Maritime de la Manche et de la mer du Nord trouve ses origines dans la loi de modernisation de la sécurité de 2004 qui a entraîné une large refonte des systèmes de gestion de crise en France, tant en mer qu'à terre. Cette organisation modulable et flexible des services de l'État en mer a été élaborée afin de faire face à un événement en mer, quelle que soit son ampleur ou sa nature.



Le dispositif ORSEC apporte une cohérence accrue à l'action de l'État en mer. Sans remettre en cause les méthodes d'action préexistantes, il permet d'adopter une méthode de gestion de crise commune à tous les événements. Pour un événement de mer, le Directeur des opérations de secours (DOS mer) sera le préfet maritime. Dès lors que la terre est affectée, le Directeur des opérations de secours à terre (DOS terre) sera le préfet de département. Le dispositif Orsec permet donc d'améliorer l'interface mer-terre indispensable dans la plupart des événements maritimes, quelles que soient leurs natures.



Le dispositif ORSEC Maritime comporte plusieurs volets pouvant couvrir l'ensemble des aspects d'un même événement de mer :

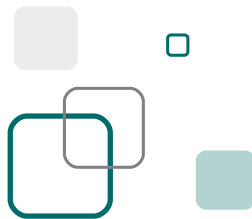
- recherche et sauvetage [SAR]
- antipollution hydrocarbure ou chimique [POLMAR]
- assistance à navire en difficulté [ANED]
- circulation perturbée [CIRC]
- rejet nucléaire accidentel [NUCMAR]



Tous les ans, deux exercices majeurs sont organisés : un exercice de sauvetage à naufragés et un exercice de lutte antipollution/assistance à navire en difficulté. Ainsi, l'ensemble des administrations et des services qui concourent à l'action de l'État en mer sont régulièrement entraînés à faire face à ces types de situations. Ce dispositif assure une veille permanente et peut évoluer en fonction de l'ampleur et de la gravité de l'évènement rencontré.

Les trois niveaux de gravité définis par le dispositif sont :

- Niveau 1 : coordination simple des unités engagées.
- Niveau 2 : activation de l'équipe de gestion d'intervention (EGI) au CROSS ou au COM – incident maîtrisable nécessitant une coordination renforcée de l'évènement.
- Niveau 3 : activation de l'équipe de gestion de crise auprès du préfet maritime (EGC) – l'évènement dépasse le cadre de l'intervention en mer.



▪ Qu'est-ce que le dispositif ORSEC Secours à de nombreuses victimes ?

C'est un dispositif complet et polyvalent de prise en compte des victimes en grand nombre. Il a vocation à s'appliquer quelque soit le risque qui survient : accident industriel, inondation, accident de la route... et centralise les procédures qui étaient auparavant dispersées dans de nombreux plans d'urgence.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer dès que le nombre de victimes est suffisamment significatif (10 environ) et que le préfet prend la direction des opérations de secours, du fait de l'ampleur de l'évènement et des moyens nécessaires pour y faire face.

Concrètement, le plan ORSEC Secours à de nombreuses victimes organise le travail des sapeurs-pompiers, du SAMU, des forces de l'ordre et de l'institut de médecine légale afin de conduire les actions suivantes :

- ramassage des victimes sur les lieux du sinistre
- tri des victimes selon le degré d'urgence
- organisation du poste médical avancé (PMA)
- identification des victimes qui ne peuvent décliner leur identité
- évacuation des victimes vers une structure hospitalière ou un lieu d'hébergement
- établissement de la liste des victimes en collaboration avec le procureur
- information du public à l'aide d'une cellule téléphonique dédiée.

Le plan ORSEC Secours à de nombreuses victimes fonctionne avec d'autres dispositions du plan ORSEC 50, et notamment avec les outils d'anticipation suivants :

- ORSEC organisation du commandement
- ORSEC gestion des décès massifs
- ORSEC mise à l'abri, évacuation et hébergement.



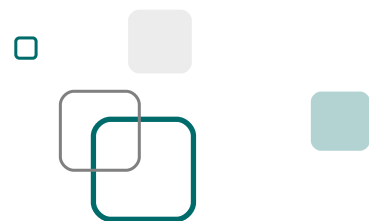
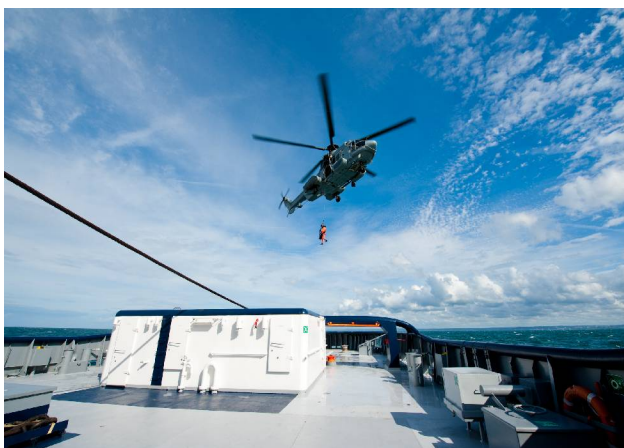
■ Manche Plan / coopération franco-britannique

Entré en vigueur le 15 mai 1978, le Manche Plan est un accord franco-britannique dont l'objet est d'organiser la coopération entre les autorités françaises et britanniques en cas de sinistre maritime en Manche. Il traite des procédures de coopération dans les opérations de recherche et de sauvetage maritime et de la lutte contre les pollutions de toute nature.

Outre le Manche Plan, la coopération entre les préfectures maritimes Manche-mer du Nord et Atlantique et la Maritime Coastguard Agency britannique prend la forme de deux réunions annuelles. Ces réunions AFATG (Anglo-French Accident Technical Group) se tiennent alternativement en France et en Grande-Bretagne (ou îles Anglo-Normandes) et permettent de tirer un retour d'expérience partagé des opérations, incidents ou accidents en mer ayant concerné les deux parties, de faire le point sur les évolutions des textes relatifs à l'organisation des secours, d'échanger sur les moyens et équipements et leur disponibilité et de programmer des exercices communs.

A l'occasion d'une réunion AFATG en mai 2012, une nouvelle version a été signée. Elle vise essentiellement à mettre en cohérence la coopération avec les principes du dispositif ORSEC maritime. Ce nouvel accord vient à la fois confirmer les dispositions prises dans la gestion quotidienne des opérations, faciliter les échanges d'informations et simplifier les circuits décisionnels.

Le Manche Plan est consultable sur le site internet de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, rubrique thématiques : www.premar-manche.gouv.fr



5. LEXIQUE

ARS : agence régionale de santé

CMA : centre médical des armées

COD : centre opérationnel départemental de la préfecture

CODIS : centre opérationnel départemental d'incendie et de secours

COM : centre opérationnel maritime (Marine)

COZ : centre opérationnel de zone

CROSS : centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage

CSN : centre de sécurité des navires

DDSP : direction départementale de la sécurité publique

EGC : équipe de gestion de crise

EGI : équipe de gestion d'intervention

EMIZ : état-major interministériel de zone

IML : institut de médecine légale

ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile

OSC : on scene commander (commandement sur zone)

PMA : poste médical avancé

SAMU: service d'aide médicale urgente

SAR : search and rescue (recherche et sauvetage)

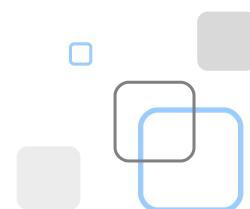
SCMM : SAMU de coordination médicale maritime

SDIS : service départemental d'incendie et de secours

SIDPC : service interministériel de défense et de protection civiles

SMUR : service mobile d'urgence et de réanimation

SNSM : société nationale de sauvetage en mer



4. LES MOYENS NAUTIQUES ET AERIENS

■ LE NAVIRE A PASSAGERS « VICTOR HUGO »



Le navire à passagers *Victor Hugo* appartient à la compagnie maritime Manche Îles Express qui assure un service à l'année vers les îles anglo-normandes.



■ LE RIAS « ABEILLE LIBERTE »

Basé à Cherbourg, le remorqueur d'intervention, d'assistance et de sauvetage *Abeille Liberté* est affrété par la Marine nationale. Capable d'appareiller en moins de 40 minutes, il assure toute l'année la sécurité en Manche. En plus de ses capacités de remorquage, le RIAS *Abeille Liberté* peut accueillir de nombreux naufragés.

Pour l'exercice, l'*Abeille Liberté* est chargée d'assurer la sécurité des participants et la police du plan d'eau.



■ L'HÉLICOPTÈRE « DRAGON » 50



Disponibles 24h sur 24, 365 jours par an, les hélicoptères de la sécurité civile « Dragon » assurent prioritairement les missions terrestres suivantes :

- évacuation de personnes en détresse
- transport d'équipes de secours et de matériel spécialisé
- recherche, surveillance et coordination des secours

Les hélicoptères de la sécurité civile sont en mesure de décoller dans les 30 minutes à 1h suivant l'appel du CROSS.

Pour les activités à caractère maritime, le Dragon 50 effectue notamment des vols dits « marées » lors des périodes de grands coefficients de marée.

■ SNSM Granville, Jullouville et Saint Martin de Bréhal



Les embarcations de sauvetage sont disponibles toute l'année, 24h sur 24, quelque soit la météo. Ils appareillent dans les 15 minutes qui suivent l'alerte déclenchée par le Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage.

La Société nationale des sauveteurs en mer (SNSM) est une association reconnue d'utilité publique. Sa mission est le sauvetage des personnes en détresse en mer. Pour cela, la SNSM dispose de bateaux spécialement conçus pour le sauvetage dont :

- les canots tous-temps (vitesse de plus de 18 nœuds).
- les vedettes de 1ère classe (vitesse de plus de 20 nœuds).
- les vedettes diverses (vitesse de 15 à 24 nœuds).
- canots pneumatiques.

■ L'Hélicoptère EC-225

L'hélicoptère EC 225 de la Marine nationale est un hélicoptère spécialisé pour toutes les missions en mer. Il assure l'alerte 24h/24 tout au long de l'année depuis l'aéroport de Cherbourg-Maupertus.

- la recherche et le sauvetage en mer (SECMAR)
- l'assistance aux navires
- déploiement d'équipes d'évaluation et d'intervention (experts, marins pompiers, équipes médicales...)
- surveillance des approches et du trafic maritime



■ Vedette *Les Cattons* (sapeurs pompiers)



La vedette *Les Cattons* des sapeurs pompiers interviendra avec les vedettes de la SNSM pour évacuer les naufragés de leur canots de sauvetage.

CONTACTS PRESSE

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord

Lieutenant de vaisseau Alexis Edme

Tél : 02.33.92.16.65 Port : 06.07.17.72.11

Site : www.premar-manche.gouv.fr

Courriel : communication@premar-manche.gouv.fr

Préfecture de la Manche

Valérie Desquesnes

Tél : 02.33.75.48.82 Port : 06.89.10.15.54

Site : www.manche.gouv.fr

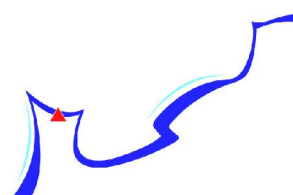
Courriel : valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE



Préfecture maritime
de la Manche et de la mer du Nord